

Séance du 24 mai 2007

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Audrey PERRIN et Monsieur Dominique COUDRY, absents. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. demande de subvention au Conseil Général

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil que le marché de travaux pour la construction de la station d'épuration a été signé. Cette station dimensionnée pour 200 équivalents est basée sur une filtration sur lits à macrophytes.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

- s'engage à réaliser et à financer les travaux prévus dont la dépense globale estimée s'élève à 240 000.00 € H.T.

- adopte le projet et sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et du Département, et autorise le département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence et à nous la reverser.

- indique que cette dépense sera financée par les aides du Conseil Général et par des fonds libres

- autorise Madame le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires ainsi qu'à signer les documents en résultant.

6 voix pour

2. marché de maîtrise d'œuvre complémentaire

Le Maire informe le Conseil que le coût prévisionnel initial a été revu à la hausse, passant de 100 000 € H.T à 205 000 € H.T.

Le Cabinet André, maître d'oeuvre ayant donc demandé que soit également revu à la hausse ses honoraires, le Conseil Municipal accepte le montant complémentaire de 4843.80 € TTC à ajouter au montant initial prévu de 10584.60 € TTC.

6 voix pour

3. taxe de raccordement à l'assainissement collectif pour les immeubles collectifs.

Le Conseil Municipal décide que les immeubles collectifs devront acquitter la taxe actuelle de 765 € prévue par habitation, pour le 1er logement et une taxe de 382 € pour chacun des autres logements.

6 voix pour

4. budget Assainissement : centimes

La trésorerie de Morre Roulans ayant attiré l'attention sur la différence notable entre l'Etat des restes à réaliser 2006 établis au centime près et repris à l'arrondi au Budget 2007, le Conseil Municipal propose de rectifier les pages 3, 5, 10 et 12 qui seront jointes en annexe de la présente délibération, en tenant compte des RAR 2006 de 3101.83 € au compte 203 au lieu de 3102 € et de proposer les écritures suivantes :

compte 203 - 0.17 € RAR 2006

compte 203 +0.17 € Proposition nouvelle

6 voix pour

5. budget Commune : décision modificative

Le Conseil Municipal, constatant une erreur d'imputation pour les remboursements d'emprunts 2007, décide de virer la somme de 510 € prise sur le suréquilibre de fonctionnement, en la faisant passer du compte 023 en dépenses au compte 021 en recettes pour l'imputer au compte 1641.

6 voix pour

6. devis voirie

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis des entreprises suivantes :

- DEMOLY Thibaud 2392.00 € TTC
- KOLLY Jean-Luc 1997.32 € TTC

choisit l'entreprise DEMOLY pour terminer les travaux situés sur la voirie du Pré Saint Paul, et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette commande.

6 voix pour

7. Francas : approbation du compte d'exploitation 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide d'approuver le compte d'exploitation 2006 des Francas du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à 80956.79 €.

6 voix pour

8. Francas : budget animation enfance 2007

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel animation enfance 2007 de l'Association des Francas du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 102 853 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission en préfecture
- d'autoriser le Maire à signer les avenants liés à ce budget.

6 voix pour

9. Familles Rurales : approbation du compte d'exploitation 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance décide d'approuver le compte d'exploitation 2006 de l'Association Familles Rurales de Mamirolle qui laisse apparaître un excédent de gestion de 9474.76 € pour des recettes à hauteur de 45 592.94 € et des dépenses à hauteur de 36 118.18 €.

6 voix pour

10. Familles Rurales : budget animations adolescents 2007

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel animations adolescents 2007 de l'Association Familles Rurales de Mamirolle qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 38931.10 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission en préfecture
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 7 lié à ce budget d'un montant de 4872.83 €.

6 voix pour

Vu pour être affiché le 25 mai 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 25 mai 2007

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN